



Conditions d'inscription

- Règlement par chèque bancaire libellé à l'ordre de : **EKSA**
- Paiement dans les 7 jours qui suivent le 1er entraînement.
- Aucun remboursement ne sera effectué pendant l'année.
- Attestation médicale sur l'honneur pour les mineurs (formulaire à compléter et à fournir).

Règlement intérieur

- **Hygiène** : Tenue correcte exigée : Karategi/kimono propre et repassé. Ongles propres et courts. Cheveux longs attachés avec élastique ou chouchou. Montre, bijoux et piercings retirés. Ne pas marcher pieds nus en dehors du tatami.
- Le club ne sera pas tenu pour responsable des vols de bijoux, vêtements, etc...
- **Ponctualité** : Vous devez être à l'heure et en tenue avant le début de l'entraînement. Il est conseillé de prévenir en cas absence.
- Gants de combat recommandés lors des entraînements.
- **Respect et discipline** : Les membres de l'association adoptent un comportement respectueux à l'égard de l'encadrement, des autres membres pratiquants, des locaux et du matériel. Tout manquement à l'ordre ou à la discipline peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du dojo. En cas d'exclusion, la cotisation ne sera pas remboursée.

Documents à fournir pour obtenir la réduction de cotisation

- Pour les étudiants de 18 ans à 26 ans (au 1er septembre de la saison) (tarif étudiant) : Fournir un certificat de scolarité à jour.
- Somme chéquier collégien : Fournir les chèques pour le sport.
- Coupon Sport - OSAM (Office des Sports d'Amiens Métropole) pour les 6 ans à 15 ans : Fournir l'avis de droit à l'allocation scolaire de la CAF de cette année avec le nom et prénom de l'enfant + justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer ou facture d'électricité) (adresse : Amiens Métropole).
- Pass'Sport gouvernement : Fournir le mail original du ministère des sports reçu cette année avec : code, nom de l'adhérent(e) et date.

Signature de l'adhérent(e)
ou de son ou sa responsable légal(e) :

Date : __ / __ / ____